



وكالة حماية و تهئية الشريط الساحلي
AGENCE DE PROTECTION ET
D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Ministère de l'Environnement

Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'IMPLUVIUM DE LA
GRANDE KURIAT**

2, نهج محمد رشيد رضا - 1002 تونس البليديير
الهاتف: (+216) 71 906 577
الفاكس: (+216) 71 908 460
البريد الإلكتروني: boc@apal.nat.tn
موقع الويب: www.apal.nat.tn

2, Rue Mohamed Rachid Ridha
1002 Tunis Belvédère
Tél.: (+216) 71 906 577
Fax: (+216) 71 908 460
E-Mail: boc@apal.nat.tn
Site Web: www.apal.nat.tn

Septembre 2020

Introduction

Dans le cadre des activités de gestion de l'AMCP des îles Kuriat, il est programmé de mener des travaux de réhabilitation de l'impluvium de la grande Kuriat.

Pour répondre à ce besoin, l'APAL se propose de lancer une consultation pour s'octroyer les services d'une société de bâtiment et de construction.

Article 1. Objectif de la consultation

L'objectif de cette consultation est d'aménager et de restaurer l'impluvium existant sur la grande Kuriat.

Article 2. Profil du soumissionnaire

Sont concernés par la présente consultation les entreprises spécialisées en génie civil ou en génie rural ou génie forestier ou toutes entreprises ayant une activité similaire.

Article 3. Consistance des prestations

Les prestations demandées se présentent comme suit :

- La démolition de la dalle existante et l'exécution d'une dalle en béton armée de 12 cm d'épaisseur en ciment HRS.
- La réfection d'enduit intérieur au mortier de ciment HRS.
- La réfection d'Enduit extérieur au mortier de ciment
- Le cuvelage et la remise en état de la Bâche à eau existante.

Article 4. Dispositions générales concernant enduit et béton armé

a- Les enduits:

Les Enduits seront exécutés, en trois couches d'épaisseur totale égale à 2 cm d'épaisseur totale.

- La 1ere couche constituée par un coulis au mortier dosé à 600 kg de ciment fortement projeté.
- La 2eme couche constituée de ciment HRS de 10 mm d'épaisseur, fouettée à la truelle, dressée à la règle sur repère continu et peignée.
- La 3eme couche constituée de mortier dosé à 350 kg de ciment HRS de 8mm d'épaisseur, étendue à la truelle et soigneusement frottée compris repère arêtes vives au mortier de ciment et toutes sujétions.

b- Béton Armé pour dalle

- Le béton armé sera dosé à 350 kg de ciment HRS/m³ de béton.
- L'acier utilisé pour la dalle en béton sera de type treillis soudé de diamètre 5 mm et de maille 100/100.

Article 5. Délais d'exécution des prestations

Le délai fixé pour l'exécution des tâches objet de cette consultation est de quarante cinq (45) jours à partir du lendemain de la date de notification.

Article 6. Modalités de paiement

Les paiements se feront sur la base des prestations réellement exécutées à la réception définitive.

Les paiements seront effectués sur le budget de la mise en œuvre des activités de gestion de l'AMCP des îles Kuriat, financé par un don du The MedFound.

Article 7. Pénalités de retard

En cas de retard dûment constaté dans les délais contractuels, le soumissionnaire sera passible, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard d'un millième (1/1000) du montant global TTC de la consultation par jour de retard, dimanche et jours fériés compris. Le montant des pénalités est plafonné à cinq pour cent (5%) de ce montant.

Article 8. Résiliation

L'APAL peut décider la résiliation du marché conformément à la réglementation en vigueur. Cette résiliation est prononcée aux torts exclusifs de l'entrepreneur en application des dispositions du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant sur la réglementation des marchés publics.

La consultation est résiliée dans les cas suivants :

- Si le fournisseur ne met pas fin à sa carence dans un délai de 10 jours de la date de mise en demeure envoyé par accusé de réception.

Au cas où l'Administration résilie la consultation, elle peut acquérir aux conditions et de la façon qu'il lui paraisse convenable le service semblable à celle qui n'a pas été livrée.

Dans ce cas, le prestataire sera responsable vis à vis de l'Administration de tout coût supplémentaire qu'aura entraînée cette acquisition, cependant le prestataire continuera à exécuter la consultation dans la mesure où il n'est pas résilié en totalité.

- Dans le cas du décès du titulaire ou sa faillite l'administration peut accepter en cas de nécessité les offres émises par les héritiers ou les créanciers ou le liquidateur.
- En cas de constatation du non-respect de la déclaration de non influence dans les différentes étapes de la conclusion du marché.

Dès réception de la notification de la résiliation, le fournisseur devra

- Arrêter la commande à la date et dans les limites indiquées par la notification ;
- Résilier ou suspendre tout contrat, toute commande de matériel et toute prestation de service à la seule exception de ce qui est nécessaire pour terminer toute partie de la commande qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation et prendre toutes mesures conservatoires nécessaires dans les limites et dans les conditions prescrites par l'APAL.

Article 9. Présentation des offres

a. Les offres seront constituées par une offre administrative, une offre technique et une offre financière contenues dans une même enveloppe portant la mention :

« A ne pas ouvrir - Consultation pour des travaux de réhabilitation de l'impluvium de la grande Kuriat »

Monsieur le Directeur Général

De l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

2, Rue Mohamed Rachid Ridha, 1002, Belvédère, Tunis

b. L'offre administrative comprendra

- Une copie de la patente ou du document officiel certifiant le domaine d'activité spécialité et la validité de l'entreprise.

c. L'offre technique contiendra :

- Le présent dossier signé et paraphé.

d. L'offre financière est constituée par :

- le bordereau des prix (annexé au présent dossier) soigneusement rempli, paraphé et de signé par le soumissionnaire.
- Soumission.

Article 10. Notifications

Toute notification, demande ou accord qui, peut ou doit être effectué ou donné conformément au présent marché devra l'être sous forme écrite transmise en personne à un représentant autorisé de la partie à laquelle cette communication est adressée ou envoyée par lettre recommandée, à l'autre Partie à son adresse:

Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral :

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'APAL
Adresse : 2, Rue Mohamed Rachid Ridha, 1002 Belvédère, Tunis
Téléphone : (71) 906 577
Télécopie : (71) 908 460

Le soumissionnaire :

à l'attention de :
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :

L'une ou l'autre partie peut modifier l'adresse où lui seront effectuées les notifications conformément aux dispositions du présent article.

Article 11. Choix de la société

L'offre financière la moins disante sera retenue, à condition que le soumissionnaire réponde techniquement et administrativement aux critères demandés, le cas échéant, la commission de dépouillement passera à l'offre suivante.

Article 12. Procédure de passation

Le soumissionnaire, provisoirement retenu, en recevra la notification à son adresse officielle, mentionnée dans le dossier de consultation.

Dans le cas où le soumissionnaire provisoirement retenu n'aurait pas rempli ses obligations, le choix de celui-ci pour exécuter les prestations en objet pourra être annulé sans aucun recours ;

Le soumissionnaire retenu, devra après signature de la convention et conformément aux dispositions de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage des prestations dès réception du courrier de notification de commencement des prestations.

Article 13. Validité des offres

L'offre du soumissionnaire, reste valable 120 jours et ce à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

**Signature et cachet
du soumissionnaire**

Annexe : BORDEREAU DES PRIX /DEVIS ESTIMATIF

DESIGNATION	Unité	Qté	P.U.H.T	P.T.H.T
Démolition de la dalle existante et exécution d'une dalle en béton armée de 12 cm d'épaisseur en ciment HRS : ce prix rémunère la démolition de la dalle existante et l'exécution d'une dalle en béton armée de 12 cm d'épaisseur en ciment HRS : y compris fourniture et toutes sujétions de bonne exécution. Le mètre carré :.....	m ²	22.5		
Cuvelage et remise en état de la Bâche à eau existante : ce prix rémunère le cuvelage et remise en état de la Bâche à eau existante y compris essais d'étanchéité, raccordement avec les descentes d'eau pluviale et toutes sujétions : L'unité :.....	U	1		
Réfection d'enduit intérieur au mortier de ciment HRS : ce prix rémunère la réfection d'enduit intérieurs et application d'enduit étanche en HRS il concerne les travaux de décapage des enduits qui lâchent et l'application d'un enduit étanche soumis à l'approbation du représentant du maître d'ouvrage y compris fourniture et toutes sujétions de bonne exécution. Le mètre carré :.....	m ²	60		
Réfection d'Enduit extérieur au mortier de ciment HRS : ce prix rémunère la réfection d'enduit extérieurs et application d'enduit étanche en HRS il concerne les travaux de décapage des enduits qui lâchent et l'application d'un enduit étanche y. compris fourniture et toutes sujétions de bonne exécution. Le mètre carré :.....	m ²	87		
Total H.TVA				
TVA				
Total TTC				

Ce Bordereaux/Détail estimatif est arrêté a la somme de
..... TTC (en toutes lettres)

**Signature et cachet
du soumissionnaire
(Nom et prénom)**